

**SAINT-ANTOINE L'ABBAYE - ISÈRE
MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC**

**ZONE DE PROTECTION DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL
URBAIN ET PAYSAGER
Z.P.P.A.U.P.**

**CAHIER DES RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES**

Joëlle Bourgin – architecte urbaniste
138, boulevard de la Croix-Rousse
69001 LYON
janvier 2004

Modification de la Z.P.P.A.U.P. :
Michèle Prax urbaniste
2 rue Menon 38000 GRENOBLE
août 2011

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES**

DIVERS CARACTÈRES GÉNÉRAUX

LES TOITURES

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LES ENDUITS

LES PERCEMENTS

LES CLÔTURES

LES ABRIS DE JARDIN

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES**

DIVERS CARACTÈRES GÉNÉRAUX



tuile canal à emboîtement et tuile canal

A - LES TOITURES

- **Matériaux de couverture**

La tuile canal est le matériau de couverture traditionnelle. Elle a imposé des pentes de toiture d'environ 30% - parfois plus importante de 45 %.

Les toits sont généralement à 2 pentes et indiquent de la sorte le sens principal de la façade. Quand ces façades sont très allongées, des croupes amortissent le volume de la toiture sans retirer à l'ensemble le sens dominant qui lui est imparti.

Des matériaux de substitution en terre cuite sont tolérés :

- la tuile canal à emboîtement à grandes ondes,
- la tuile canal à sceller sur des tôles ondulées en fibro-ciment.

Les matériaux de couverture seront de couleur rouge vieillie.

- **Couverture**

Pour les rives pignons, deux techniques existent :

- par planche apparente de faible épaisseur,
- par enveloppement par tuiles canal scellées.

Les arêtières et les faîtages seront exécutés plus spécialement en tuiles canal scellées ou crochetées.

Les débords de charpente sont en général importants de 60 cm à 1,50 cm. En cas d'auvent prolongé, des jambes de force, voire des consoles bois portent une panne extérieure. Les chevrons sont visibles en sous-face de couverture. Aucun habillage sous ces chevrons n'est acceptable. Un voligeage pourra être posé sur ces chevrons pour protéger les tuiles du vent.



débord de toiture et voligeage sur chevrons

Dans le cas de restauration de construction du XIX^e ou du début du XX^e siècles, les débords de charpente ont été habillés d'une corniche en plâtre posée sur un lattis. Ces corniches ont tout intérêt à être conservées et restaurées.

Les souches de cheminée sont traditionnellement épaisses et de section rectangulaire : il n'est donc pas exclus d'assembler des boisseaux accolés au conduit principal. Le conduit de la cheminée est réalisé en enduit taloché – chaux grasse et sable et le couverture de la cheminée est en général exécuté en tuiles canal. Les sorties de ventilation seront exécutées à l'aide d'éléments de terre cuite spécialement conçus à cet effet.

Les ouvertures en toiture étaient pratiquées pour entretenir la toiture.

Des fenêtres ouvrantes situées dans le plan de la toiture sont admises lorsqu'elles sont de petites dimensions et peu nombreuses (une par pan de toiture sur la même propriété).

Les gouttières et descentes d'eau pluviale devront être soit en cuivre soit en zinc. Les matériaux de synthèse comme le P.V.C. sont à écarter ainsi que les conduits de section rectangulaire ou carrée.

B – LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- **La maçonnerie**

Généralement, l'ensemble de la façade est en maçonnerie, soit appareillée, soit en blocage. L'encadrement des baies est fait en pierre de taille – pierre de molasse essentiellement (souvent décoré avec moulures dans le village). La maçonnerie était le plus généralement enduite, notamment les façades des habitations.



pierres appareillées



blocage pierres et galets

La décoration de certaines façades a cherché à imiter une architecture plus riche et plus sculptée : des moulures en relief sont suggérées – comme les corniches, les bandeaux d’encadrement, les chaînes d’angle.

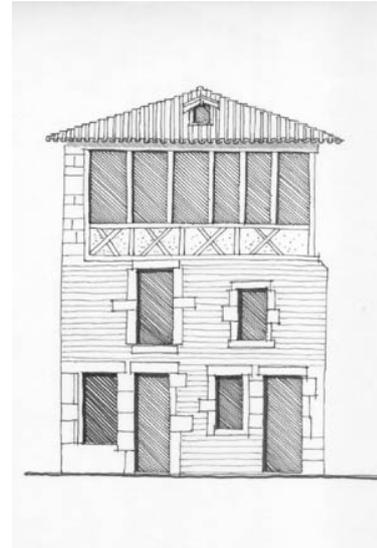
En cas de restauration de ce type de construction, la reprise de ces éléments peints est nécessaire.

En cas de construction neuve, la maçonnerie sera enduite d’un enduit à la chaux avec une finition uniforme de type frotté, gratté ou lissé, selon le style et la situation du projet.

- **Le pan de bois**

Dans le village, sur des premiers niveaux en maçonnerie, des surélévations d’immeuble se sont faites en pan de bois avec :

- des systèmes des contreventements par croisillons offrant un caractère décoratif,
- une section épaisse des pièces de bois,
- des percements composés dans l’ossature du pan de bois.



maison à pans de bois en partie supérieure

La restauration de ces maisons devrait mettre en valeur cette technique :

- le pan de bois peut être peint de couleur avec les mêmes techniques que la maçonnerie (badigeon de lait de chaux coloré),
- le remplissage du pan de bois doit être conservé. Lorsque cela n’est pas possible pour des raisons techniques justifiées, il sera refait avec des matériaux extrêmement poreux (brique pleine, plâtre),
- le remplissage doit être enduit avec les mêmes enduits que la maçonnerie des étages inférieurs.

La construction de maisons neuves pourra s’inspirer de cette technique, voire de la superposition de ces techniques pour créer des formes contemporaines sobres avec des matériaux appropriés.

- **La charpente bois**

Certaines maisons du village et les fermes présentent des parties habitées en maçonnerie et des parties remises-granges dont les murs en maçonnerie jouent un rôle structural et les parties supérieures sont plus volontiers construites en charpentes, habillées d'un bardage bois.



Il peut être tiré partie de cette spécificité, dans la restauration des bâtiments ou dans le cas de construction neuve pour réaliser en bois une partie des étages sous toitures ou les annexes, en pratiquant de larges ouvertures.

C - L'ENDUIT

L' enduit est traditionnellement un enduit à la chaux composé d'un volume de chaux aérienne (ou dite grasse), de deux volumes de sable clair (beige ou jaune) extrait des

carrières locales (généralement des désagréments de la molasse) et d'un demi volume d'eau quand le sable est bien sec.

Un colorant en poudre de type ocre naturel peut être additionné au mortier pour en modifier la teinte.



L'enduit une fois taloché peut être traité de différentes manières :

- soit laissé lissé à la truelle pour obtenir un poli,
- soit être gratté pour obtenir un grain,
- soit être peint d'un badigeon ou d'un lait de chaux sur la surface brute ou polie : le badigeon se fait plus spécialement sur la pierre ou pour peindre un motif de décoration imitant une mouluration sur une partie enduite ; le lait de chaux sert à teinter les grandes surfaces et protéger les pierres de molasse.

Voir en fin du document les annexes concernant la fabrication de l'enduit à la chaux et le lait de chaux.

D - LES PERCEMENTS

- **Les rapports entre les percements et la modénature**

Toutes les formes de percement existent, mais ils sont en général de proportion verticale ou composé de modules verticaux.



En cas de restauration, il est bon de conserver ces percements tant dans leur dimension que dans leurs éléments décoratifs.

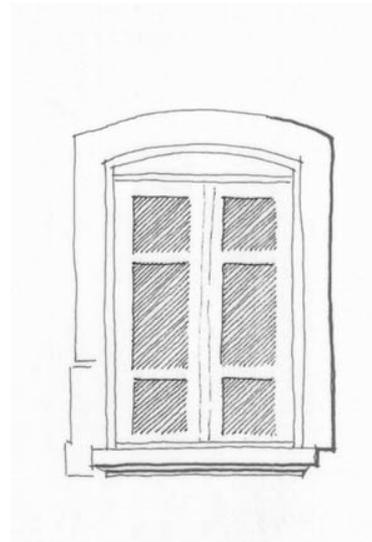
En construction neuve : un rapport de hauteur compris entre 1,4 et 1,7 de la largeur du percement est harmonieux, notamment lorsqu'ils sont inscrits dans la maçonnerie.

- **Les menuiseries extérieures**

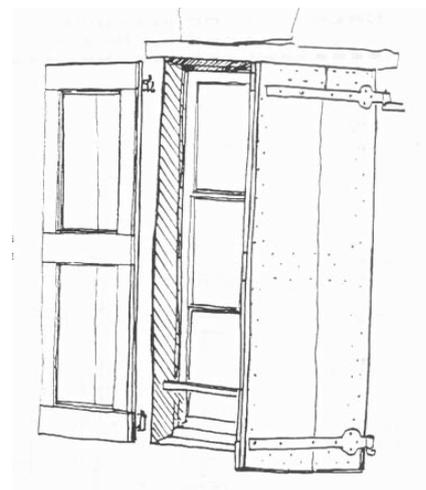
Les fenêtres découpent le vide du percement :

- en restauration, l'ensemble des croisillons de bois doit être conforme au style général du percement ;
- en construction neuve, les croisillons de bois doivent participer à la découpe de la

fenêtre sans pour autant tenter de plagier le dessin des petits bois d'autrefois. Une grand sobriété est souhaitable.



Le type de volet dauphinois est prescrit. Le bois sera peint de couleur.



Le modèle de porte conseillé est une porte en bois pleine, avec ou sans motif décoratif.

Il est conseillé de peindre les menuiseries.



E - LES CLÔTURES

Les murs de pierre existants doivent être conservés dans leur état d'origine.

En cas de création :

- dans le village, les clôtures seront réalisées en maçonnerie de pierre, d'au moins 1,20m, et s'accrocheront à la façade d'un bâtiment dans le prolongement d'un pan de mur. Une végétation de vigne, clématite, glycine, chèvrefeuille, etc... pourra accompagner le mur ;
- dans la campagne, les haies végétales composées d'essences indigènes, multiples et à feuilles caduques sont tout fait opportunes. Les clôtures en palissade bois peuvent être envisagées à proximité des habitations, notamment pour relier les bâtiments entre eux. Les dépendances

(garages, abris de jardin) peuvent participer à la clôture.

F - LES ABRIS DE JARDIN

L'abri de type traditionnel en maçonnerie est toujours une solution si un abri est nécessaire. Néanmoins, des abris plus simples sont autorisés :

- leur emplacement le meilleur sera en angle de parcelle, accroché à la clôture ;
- les murs peuvent être en partie en planches de bois (à lames verticales d'au moins 17 cm de large) et en maçonnerie enduite ;
- la couverture sera en tuiles canal ou en plaques sous tuiles couvertes de tuiles.

Se reporter aussi au chapitres suivants concernant le traitement des annexes.

G - LES PANNEAUX SOLAIRES

Leur pose est limitée selon les secteurs :

Secteur du village :

- pose interdite pour les toitures visibles du parvis de l'abbaye,
- 3m² maximum pour les autres toitures

Secteur de la campagne :

- 3m² maximum pour les toitures du hameau de Jayère,
- Pour le reste de la campagne : 30% de la toiture pour les bâtiments existants antérieurs à 1945. Pour les bâtiments existants postérieurs, pour les bâtiments neufs et les bâtiments agricoles et artisanaux la surface peut être plus importante en fonction du projet.

Mode de pose :

Les panneaux solaires doivent être intégrés dans les toitures, c'est-à-dire être non saillant par rapport à la couverture.

Ils doivent être rassemblés et positionnés en bande rectangulaire régulière, verticale ou horizontale, et composer avec les ouvertures existantes. En cas de tuiles canal, les capteurs devraient être positionnés en dessous du niveau des tuiles..

Les éléments de liaison doivent être de même teinte que les panneaux.



Pose bien intégrée sur tuiles canal. Ph. internet



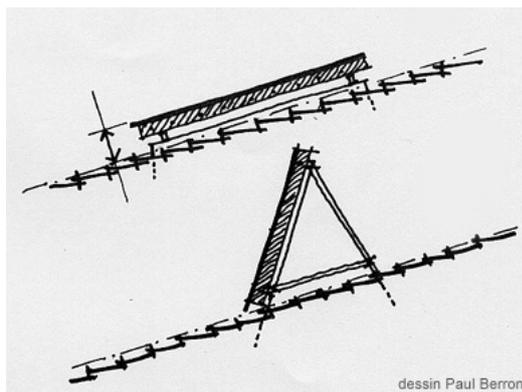
Intégration discrète Photo internet



Pose conseillée, Virieu, photo STAP



Pose conseillée, Lans en Vercors photo STAP



Capteurs solaires : ces positions sont interdites..



*Tuiles avec capteur solaire intégré.
Source internet.*



Pose interdite : Les accidents de toiture ne sont pas composés ensemble. Source internet



Capteurs intégrés dans les tuiles.



Pose interdite : Les accidents de toiture ne sont pas composés ensemble. Source internet.



Interdit : les éléments de liaison ne sont pas de la même teinte que les panneaux. Source internet

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES**

LE VILLAGE

LA GRANDE RUE

SOUS LE GRANDE RUE

LA RUE HECTOR GARRAUD

LES RUES INTÉRIEURES

LES MURS ET CLÔTURES

LES ABRIS DE JARDIN

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

LE VILLAGE

A – LA GRANDE RUE

Les maisons qui délimitent l'espace de la Grande Rue, se disposent en rang serré et se décalent régulièrement pour suivre la pente de la rue. La faible largeur des parcelles qui s'étalent en profondeur, impose des modules de façades étroits comportant plus généralement 2 fenêtres et parfois 3, qui s'accolent les uns aux autres et rythment la linéarité de la rue.

Les maisons comportent au minimum 2 niveaux (R+1) et au maximum 3 (R+2), surmontés bien souvent d'un comble éclairé en façade par des ouvertures de dimension réduite. Le niveau de chaque étage peut être souligné par un cordon horizontal. Les façades sur la Grande Rue ne comportent aucune saillie.

Les maisons sont couvertes d'un toit en tuiles, à 2 pans dont la pente est inférieure à 45% et dont le faîtage est parallèle à la rue. La différence de hauteur entre deux toits contigus n'excède jamais un niveau.

Les ouvertures se composent régulièrement sur la façade mais peuvent se disposer de manière

plus aléatoire. La proportion des ouvertures (en général plus haute que large) varie selon les niveaux.



La présence de maisons de modénature riche avec arcades en pierres, fenêtres à meneaux,

GRANDE RUE

La plupart des constructions de la Grande Rue doivent être conservées et restaurées

Le respect des volumétries est nécessaire:

□ à partir du volume de base d'une largeur d'environ 6m et de ses volumes complémentaires de 9m et de 3m,
- dont la hauteur sera comprise entre 6m et 12m,

- avec un rez-de-chaussée d'une hauteur d'au moins 3,50m sous dalle. Un cordon filant soulignera le nez de dalle ou la base des fenêtres de l'étage.

- avec une toiture qui comportera 2 pans parallèles à la rue et un large dépassé de toiture.

Les façades sur la Grande Rue ne pourront comporter aucune saillie.

Les surélévations et extensions se feront en respectant ces principes volumétriques:

□ surélévations possibles dans la limite d'une hauteur qui n'excédera pas 12m à l'égout de toiture.

- extensions possibles par l'adjonction d'un volume complémentaire de 3m, sous réserve de ne pas altérer les vues et percées significatives du tissu urbain.

Dans les 2 cas, la différence de hauteur entre 2 égouts de toiture de constructions contigues ne sera jamais inférieure à 3m.

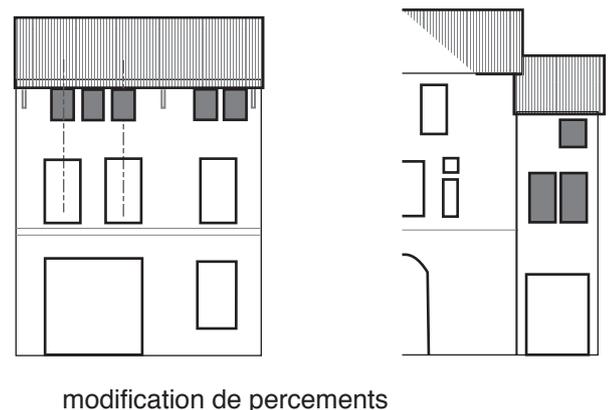
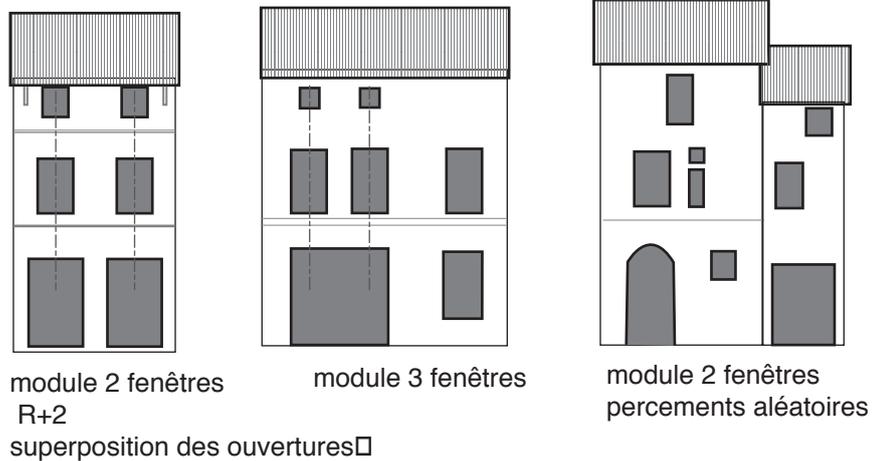
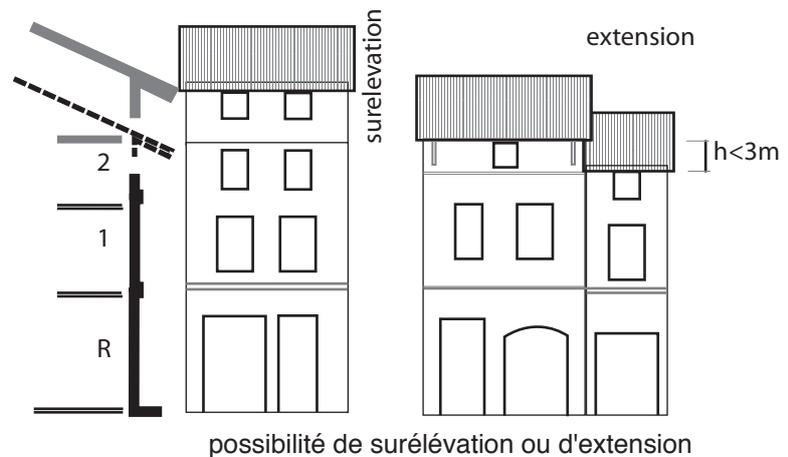
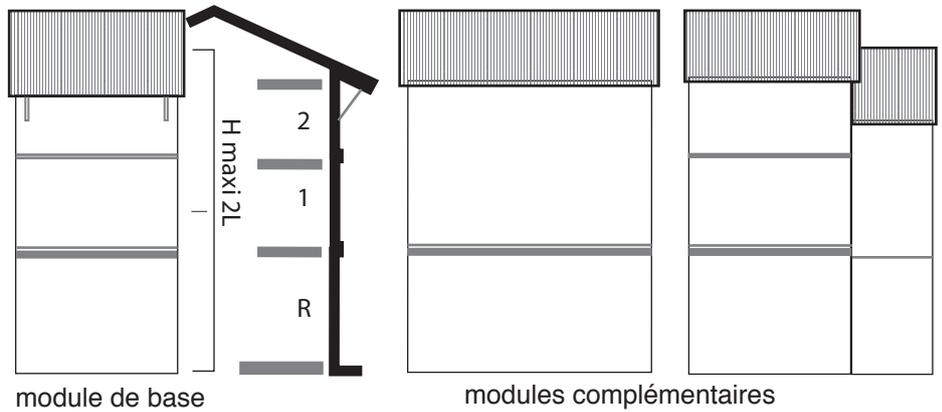
Les percements, en général plus hauts que larges se disposent soit :

- en une composition régulière, superposés, hiérarchisés et axés,
- soit de manière aléatoire en un jeu subtil de proportions.

De nouveaux percements peuvent être autorisés à la condition qu'ils respectent la nature du dispositif de composition de façade :

- nouvelle ouverture superposée, hiérarchisée et axée,
- disposition aléatoire en respectant l'harmonie de l'ensemble

- Les percements seront plus hauts que larges mais ils peuvent se composer en largeur par l'adjonction de modules verticaux juxtaposés. De petites ouvertures carrées peuvent être autorisées en façade des combles.



fenêtres à moulures, voire baies gothiques, apporte à la rue un caractère élégant malgré la simplicité des volumes bâtis.

Le matériau de base est la pierre.

B - SOUS LA GRANDE RUE

Les maisons qui délimitent l'espace de la Grande Rue, s'étalent en profondeur, et proposent, en face arrière, des façades imposantes rehaussées de 1 ou 2 étages par rapport à la hauteur offerte le long de la Grande Rue, du fait de la forte pente que subissent les parcelles dans leur profondeur. On retrouve les mêmes modules de façade étroits. De ce fait, les maisons comportent au minimum 3 niveaux surmontés bien souvent d'un comble éclairé en façade par des ouvertures de dimension réduite, et reposent sur un soubassement.

La composition des ouvertures en façade est plus libre que le long de la Grande Rue et permet la présence de terrasses incorporées dans le volume du bâtiment et de balcons en saillie.

Alors que dans la Grande Rue, la pierre était le matériau unique de construction, ici le bois apparaît pour habiller les faces des combles et protéger les terrasses, voire remplir des espaces insérés dans le bâti.



C – LA RUE HECTOR GARRAUD

La rue Hector Garraud est bordée de maisons aux volumétries simples et aux façades

SOUS LA GRANDE RUE

Les maisons de la Grande Rue se présentent d'une manière différente en façade arrière et s'ancrent sur un soubassement et un socle (parfois aménagé en jardin). Elles présentent donc deux niveaux supplémentaires en façade arrière.

Il est souhaitable que les volumes soulignent le rythme de modules de 6m de large.

Par contre, il n'est pas souhaitable que les hauteurs soient réhaussées au-delà de 4 niveaux construits au total.

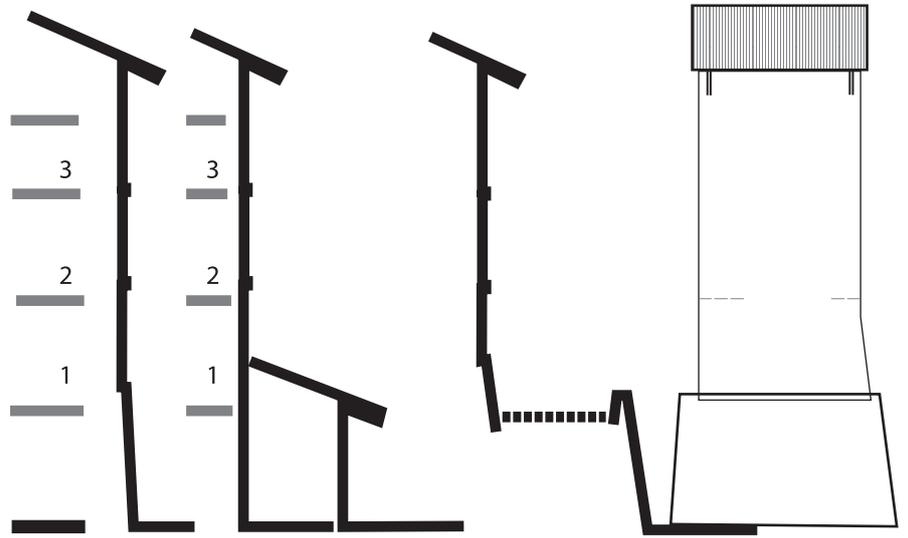
Des adjonctions sont possibles en bas de pente sous forme de volumes accolés à la façade principale, couverts d'un toit à un pan ou formant terrasse, dans le respect de la préservation des jardins.

Des loggias intégrées dans le volume principal de la façade, notamment au dernier niveau pour agrémenter l'utilisation des étages en combles, sont possibles.

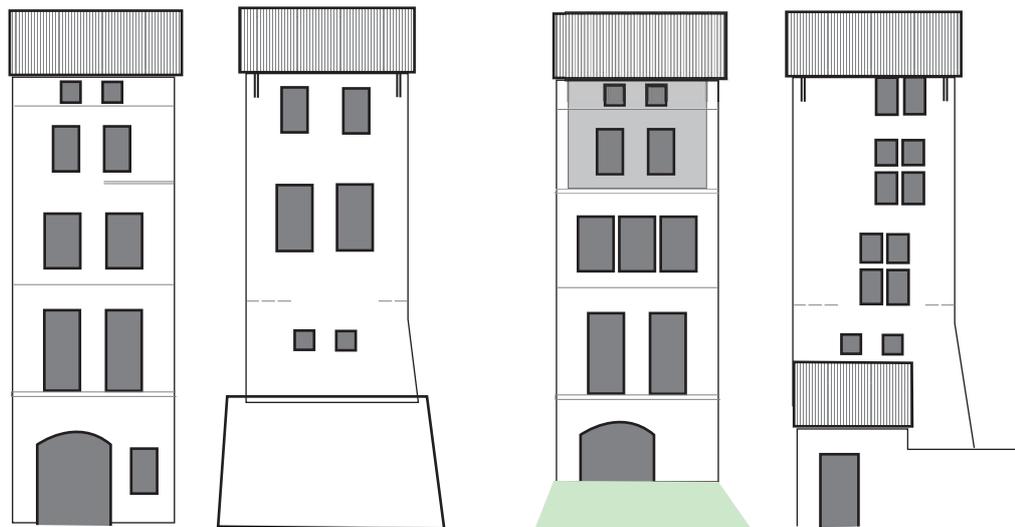
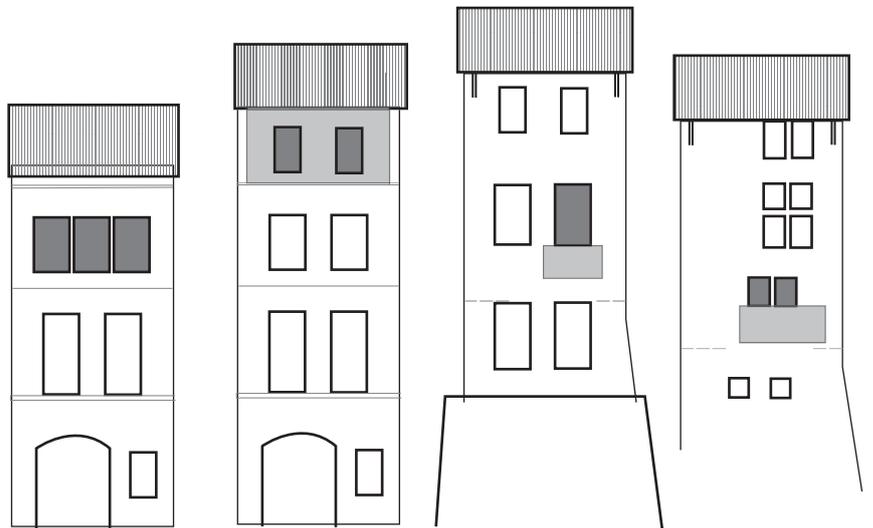
De petits balcons peuvent également, ponctuellement, se disposer dans la façade, à condition que leur profondeur n'excède pas celui du dépassé de toiture.

Les percements peuvent présenter des formes variées à condition qu'ils respectent le dispositif principal de la façade. Ils seront hiérarchisés mais pourront se composer en faisant valoir un esprit contemporain : les larges baies seront redécoupées en modules verticaux juxtaposées. Pour le traitement des occultations, se reporter au chapitre "conditions générales".

L'utilisation du bois est possible, notamment pour habiller les étages supérieurs et les fonds de loggias, à condition qu'il ne couvre pas plus du 1/3 de la surface de la façade concernée.



Volumétries hautes = R+2 + soubassement + socle
Toiture à 2 pans - faitage parallèle à la pente



Percements superposés
soubassement et socles soit largement ouverts soit borgnes

Des terrasses incorporées dans le volume du bâti ou des percements aléatoires permettent de proposer des variantes dans la composition des façades

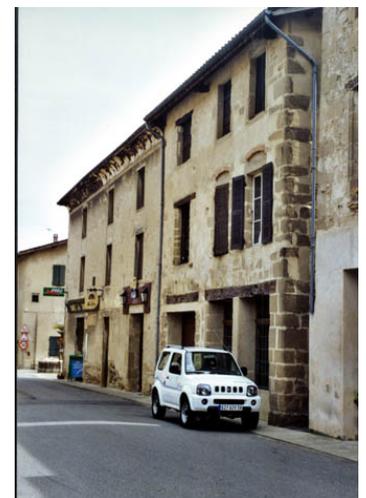
sobres. Le parcellaire, souvent plus large que celui de la Grande Rue, permet la présence plus fréquente de modules à 3 fenêtres qui alternent avec le module à 2 fenêtres.

Les maisons comportent au minimum 2 niveaux (R+1) et au maximum 3 (R+2), surmontés bien souvent d'un comble éclairé en façade par des ouvertures de dimension réduite. Le niveau du rez-de-chaussée est affirmé et les façades ne comportent aucune saillie.

Les maisons sont couvertes d'un toit en tuiles, à 2 pans dont la pente est inférieure à 45% et dont le faîtage est parallèle à la rue. L'homogénéité des gabarits fait que a différence de hauteur entre deux toits contigus n'excède jamais un niveau.

Les ouvertures se composent régulièrement sur la façade. La proportion des ouvertures (en général plus haute que large) varie selon les niveaux.

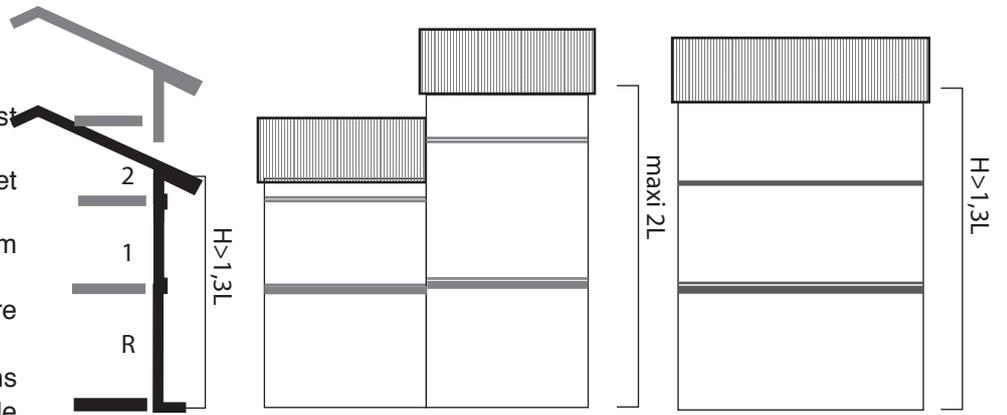
Le matériau dominant est la pierre , mais la maçonnerie peut être aussi réalisé à l'aide d'un blocage de pierres et galets fréquemment recouvert d'un enduit à la chaux, particulièrement pour les maisons d'habitation.



RUE HECTOR GARRAUD

Le respect des volumétries est nécessaire:

- à partir des volumes de base de 6m et de 9m de large,
- dont la hauteur sera comprise entre 12m et 6m,
- avec un rez-de-chaussée qui doit être affirmé d'une hauteur d'au moins 3,50m.
- avec une toiture qui comportera 2 pans parallèles à la rue et un large dépassé de toiture.



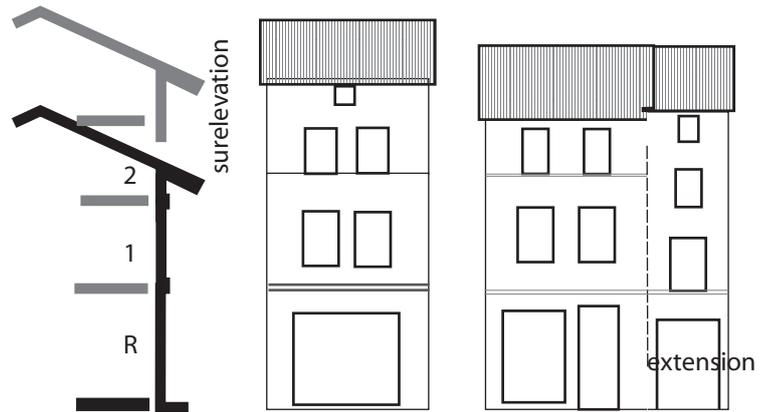
Les façades de la rue Hector Garraud ne pourront comporter aucune saillie.

Les surélévations et extensions se feront en respectant ces principes volumétriques:

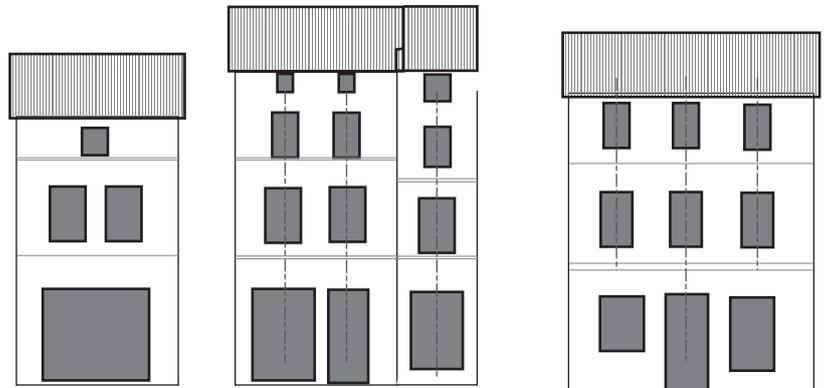
☐ surélévations possibles dans la limite d'une hauteur qui n'excédera pas 12m à l'égout de toiture,

- extensions possibles par l'adjonction de volumes à condition qu'ils recomposent des rythmes de 6 et 9m,

La différence de hauteur entre 2 égouts de toiture de constructions contigues ne sera jamais inférieure à 3m.



Les percements, en général plus hauts que larges se disposent, en une composition régulière, superposés et hiérarchisés. De nouveaux percements peuvent être autorisés à la condition qu'ils respectent la nature du dispositif de composition de façade.



modules 2 fenêtres présentant des hauteurs et des répartitions d'étages différents

module 3 fenêtres avec des percements régulièrement répartis

Les nouvelles constructions respecteront le rythme des gabarits existants :

☐ largeur de 6m et 9m,

☐ hauteur comprise entre 6m et 12m, sans que la différence de hauteur entre 2 volumes contigus soit supérieure à 3m.

La hauteur des RDC sera d'au moins 3,50m.

Les percements seront hiérarchisés mais pourront se composer en faisant valoir un esprit contemporain : par exemple, création de larges baies redécoupées en modules verticaux juxtaposés.

Les façades ne comporteront aucune saillie.



D - LES RUES INTÉRIEURES

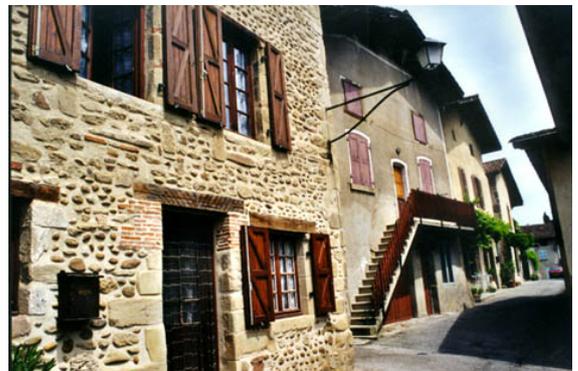
- **La « basse cour »**

Aux pieds de l'Abbaye, sont disposées des maisons regroupées autour de ruelles concentriques, vestiges du faubourg le plus ancien du village, la « basse cour ». C'est là que les constructions à pans de bois et torchis sont le plus fréquentes.



- **La rue corsière**

Contrairement aux autres rues du village, le faîtage des maisons de la rue Corsière, dans sa partie sud-est, est perpendiculaire à la rue. Les proportions des maisons sont de nature semblables à celles des autres rues et la présence de balcons et perrons accompagnés de treilles anime les façades.



- **Le chemin des Terreaux**

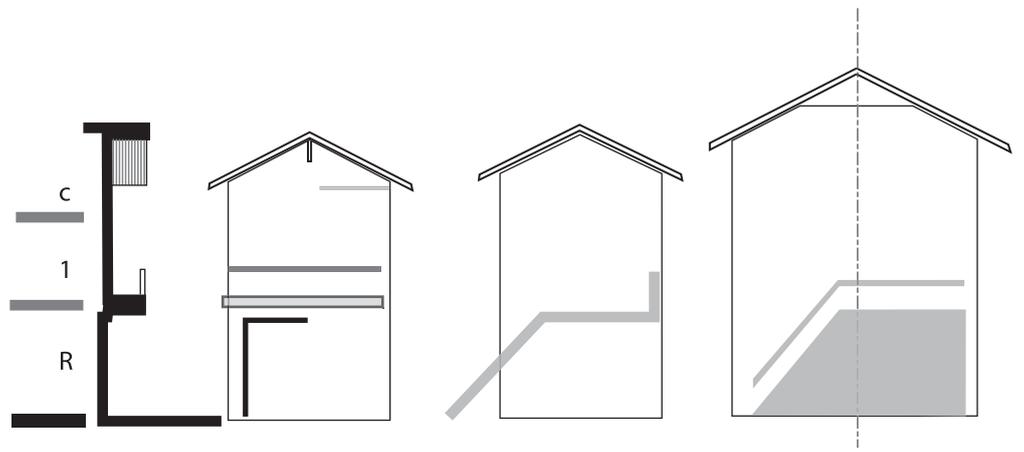
A l'instar des maisons de la rue Corsière, celles du chemin des Terreaux s'agrémentent de terrasses, balcons et perrons fleuris ainsi que de larges dépassés de toitures.



- **Les goulets**

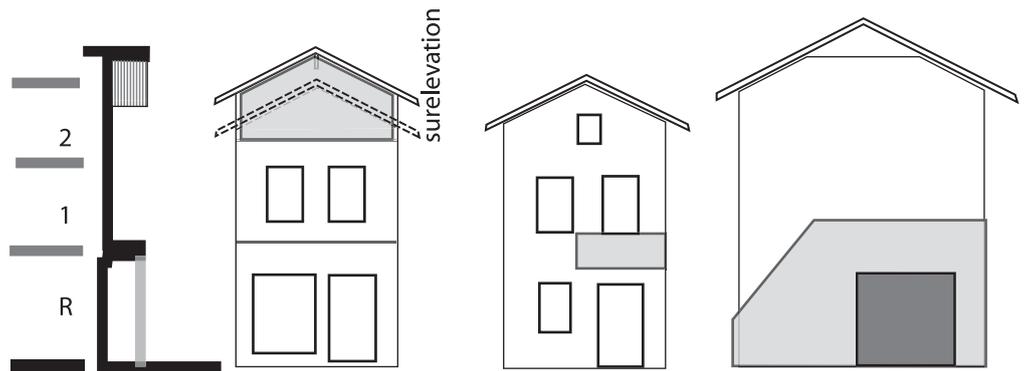
Si les façades des 2 rues principales, la Grande Rue et la rue Hector Garraud ne comportent aucune saillie, par contre, des balcons recouverts d'élégantes marquises et protégés de garde-corps ouvragés, ponctuent les façades des goulets et celles révélées par les arrières des maisons de la Grande Rue.





volumétrie $2L > H > 1,3L$ - RDC affirmé - toiture à 2 pans - faitage perpendiculaire à la rue

RUE CORSIÈRE



module 2 ou 3 fenêtres : des perrons et balcons animent des façades sobrement traitées

Pour la rue Corsière, les mêmes dispositions volumétriques que celles de la rue Hector Garraud devront être respectées à la différence près du sens de la toiture qui sera perpendiculaire à la rue, dans la partie Est, au-delà de la place de la Halle.

Comme pour les maisons sous la Grande Rue, la création de loggias sous toiture et de petits balcons ponctuels sont possibles, à condition de ne pas dépasser la saillie du toit.

Des perrons maçonnés pourront prendre place en avant de la façade principale sur la hauteur du rez-de-chaussée jusqu'à la limite de propriété : les escaliers et dalles de terrasse reposeront sur un mur maçonné situé à l'alignement de la rue.

Les percements suivront également des logiques identiques à celles préconisées pour la rue Hector Garraud.

L'utilisation du bois est possible, notamment pour habiller les étages supérieurs et les fonds de loggias, à condition qu'il ne couvre pas plus du 1/3 de la surface de la façade concernée.

RUE DES TERREAUX ET GOULETS

Les dispositions concernant la rue des terreaux sont identiques à celles préconisées pour la rue Corsière. Le sens du faitage de la toiture sera soit parallèle à la rue, soit perpendiculaire.

Ces dispositions valent aussi pour les façades arrière des constructions implantées le long de la rue des terreaux et qui se développent sur la profondeur de la parcelle.

Les dispositions concernant les goulets sont les mêmes que ceux préconisés pour les façades sous la Grande Rue.

E - LES MURS ET CLÔTURES

Les murets qui clôturent les jardins des maisons du village sont essentiels dans la construction du paysage des rues. Ils accompagnent le tracé des rues leur permettant ainsi une parfaite délimitation même lorsqu'elles longent des espaces ouverts. Ils abritent des jardins bien entretenus qui offrent des espaces de respiration au centre du village et le long de ses voies d'accès. Ces espaces extérieurs sont privilégiés comme pourraient l'être des pièces à ciel ouvert.

Ces murs de clôture réalisés le plus souvent en galets, s'accompagnent toujours d'une végétation débordante qui prolonge l'ambiance végétale des jardins jusque dans la rue.

D'une hauteur d'environ 1,20m, ils sont surmontés d'un grillage léger support de treilles de vignes ou de plantes grimpantes qui préservent l'intimité des jardins.





F - LES ABRIS DE JARDIN

L'abri traditionnel dans le village est en général une petite cabane carrée de 4 à 8 m² de surface. La couverture est à plan carré, à très forte pente constituée de tuiles écaille du dauphiné. Il peut participer à la clôture du jardin. Ce type d'abri est à préserver en mémoire.

Des abris plus simples sont disposés le long des clôtures ou en angle de parcelle. Ils sont soit en maçonnerie enduite, soit en bois, et sont couverts généralement d'un toit à 2 pans.



**CAHIER DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES**

LA CAMPAGNE

LES FERMES – BATIMENT D’HABITATION
LA DISPOSITION DES ANNEXES
LES MAISONS DANS LA CAMPAGNE

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

LA CAMPAGNE

A - FERMES - BÂTIMENTS D'HABITATION

Dans les fermes, plusieurs bâtiments s'organisent autour d'une cour ouverte ; chacun des bâtiments correspond à une activité précise. Ils sont détachés les uns des autres et le plus généralement accolés.

Les bâtiments d'habitation sont compacts, formant à la base un parallépipède rectangle aux proportions harmonieuses, à dominante horizontale. Ces bâtiments comprennent toujours 2 étages, avec parfois un étage supplémentaire de combles éclairés en façade par des fenêtres de dimension réduite.

Ils sont couverts d'un toit de tuile, dont le faîtage est dans le sens de la longueur du bâtiment et qui comporte des croupes aux extrémités.

Les ouvertures, en général plus hautes que larges, sont disposées régulièrement sur la façade, mais certains percements comme les portes d'entrée ou de grange sont composés de façon aléatoire pour ne répondre qu'à un besoin de fonctionnalité.

Elles sont construites en pierres et galets et les façades sont généralement protégées par un enduit à la chaux.



B - LA DISPOSITION DES ANNEXES

Les annexes se composent toujours avec le bâtiment d'habitation :

2 Soit, elles sont comprises dans le volume de celui-ci et abritées par le même toit ou par le prolongement du toit principal, notamment dans le prolongement de la croupe : dans ce cas, le matériau de fermeture est souvent un bardage bois qui permet ainsi de différencier l'affectation des activités.

3 soit, elles sont comprises dans des bâtiments annexes : ces bâtiments s'intègrent alors à la clôture qui délimite le terrain, en bordure de la voie d'accès, et permettent de composer un espace fermé de cour qui constitue l'entrée de la ferme.

Des haies arbustives et des touffes d'arbres complètent cette délimitation et participent à créer une ambiance agréable aux abords de la ferme.



LES MAISONS DANS LA CAMPAGNE

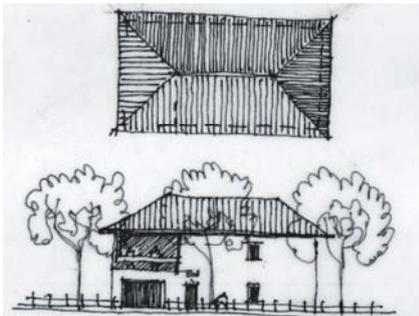
La construction de maisons individuelles en dehors du village doit s'inspirer de quelques règles simples établies à partir des observations faites sur les fermes existantes.

Principes volumétriques :

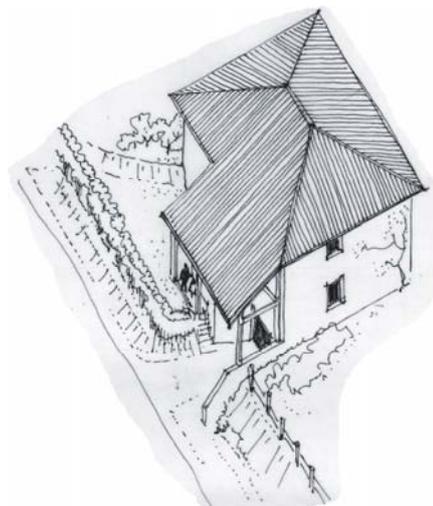
- volumes hauts et compacts, rectangulaires à dominante horizontale,
- une hauteur équivalente à un R+1 qui conduit à éviter les sous-sols enterrés, sauf lorsque la pente du terrain rend judicieux la mise en place d'un garage enterré.
- couverture avec un toit en tuile dont le faîtage est parallèle à la longueur du bâtiment et comportant des croupes aux extrémités.
- le groupement, ou du moins le rapprochement (par les annexes ou éléments de clôture ou de toiture) de deux ou trois unités d'habitation sera à rechercher le plus souvent possible.

A partir de là, plusieurs hypothèses d'intégration des annexes dans le volume bâti de la maison peuvent être évoquées.

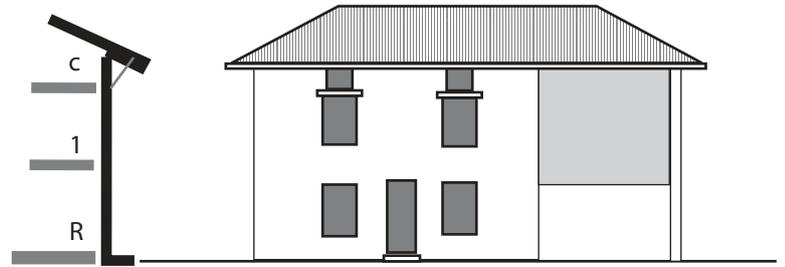
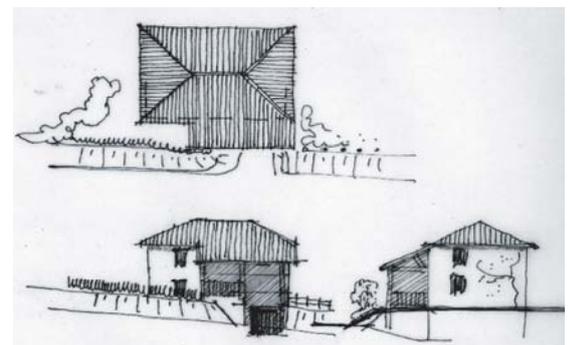
1 - LES ANNEXES SONT AU RDC SOUS L'HABITATION



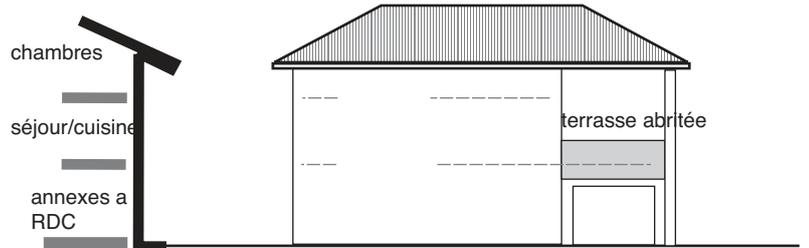
Dans cet exemple, la maison se tient en léger retrait de la route et est parallèle à celle-ci : une clôture en bois insérée entre une rangée d'arbre alterne avec une clôture en haie vive.



Dans celui-ci, le terrain en pente permet d'intégrer un sous-sol enterré avec accès en bas de pente : le rapport avec la route se fait par un auvent comprenant des galeries et porches qui abritent les entrées à la maison. Des clôtures s'implantent en haut du talus lorsque la route est en creux.



Dans l'habitat traditionnel, les granges et les annexes sont souvent intégrés dans le volume principal de la toiture

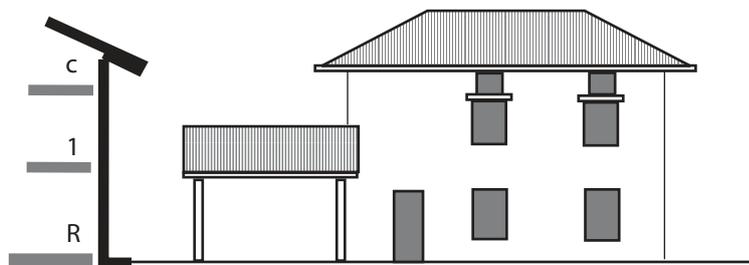


Dans les constructions nouvelles, si les annexes sont au RDC, une vaste terrasse peut prendre place à l'étage et être recouverte par le toit principal.

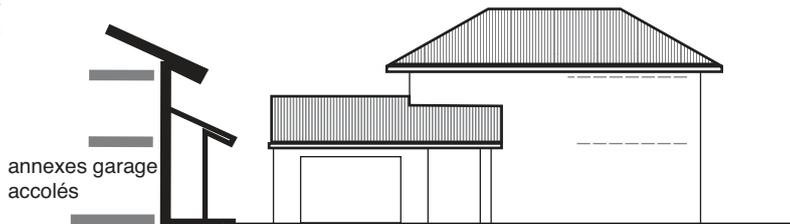
2 - LES ANNEXES ACCOLÉES À L'HABITATION SONT RECOUVERTES D'UN TOIT À 2 OU À 1 PAN

Dans ce cas :

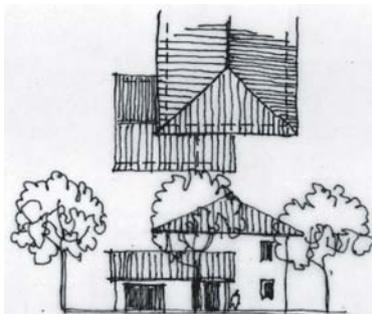
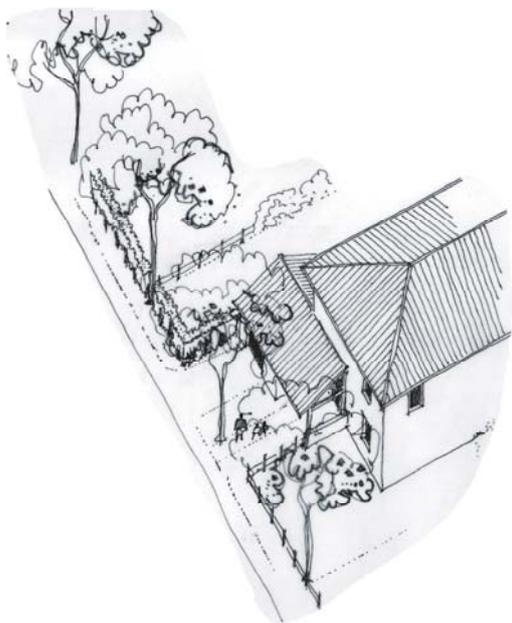
- l'habitation doit s'étager sur 2 niveaux avec les pièces de vie au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage.
- les annexes sont elles aussi à RDC et peuvent se prolonger pour abriter le porche d'entrée à la maison.
- si la proportion du volume général le permet, les combles peuvent être suffisamment vastes pour contenir des greniers.
- les volumes d'annexes ainsi composés permettent de bien articuler deux maisons groupées, tout en assurant l'indépendance des constructions les unes vis-à-vis des autres.



Dans l'habitat traditionnel, les granges et les annexes peuvent être accolés à l'habitation et recouverts d'une toiture indépendante



Dans les nouvelles constructions, le garage et le celliers accolés à l'habitation, sont couverts par un toit à 2 (ou 1) pan.

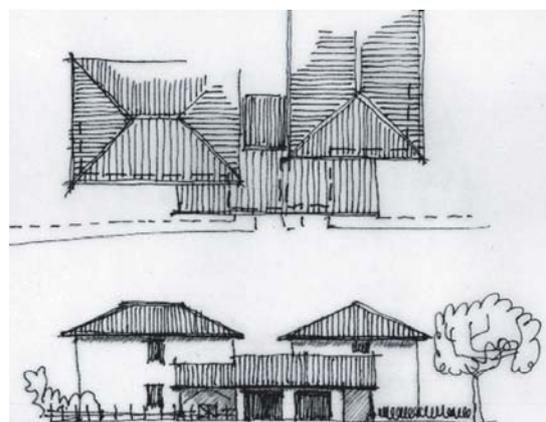
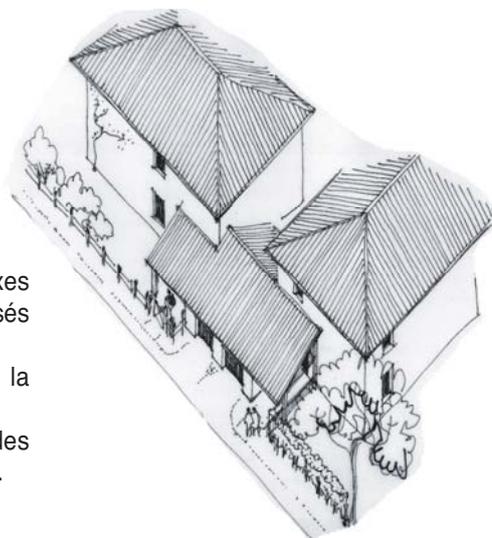


Dans cet exemple, la maison est disposée perpendiculairement à la route. Le volume des annexes, décalé par rapport au volume principal, permet de réaliser une bonne accroche à la route. Elles abritent également le porche d'accueil de la maison. □
Les clôtures en bois alternent avec les clôtures en haies vives.

Deux maisons accolées par leurs annexes : les bâtiments d'habitation sont disposés en équerre.

Les annexes s'implantent le long de la route.

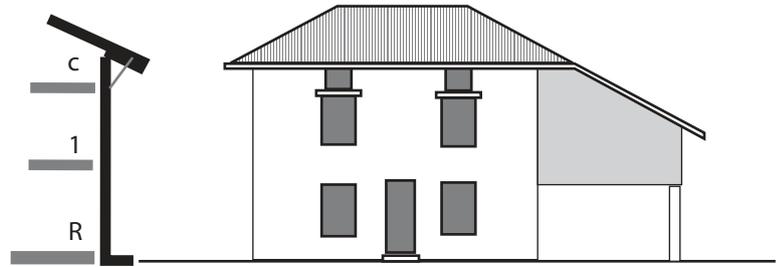
Dans le prolongement de leur toit, des porches abritent les accès des maisons.



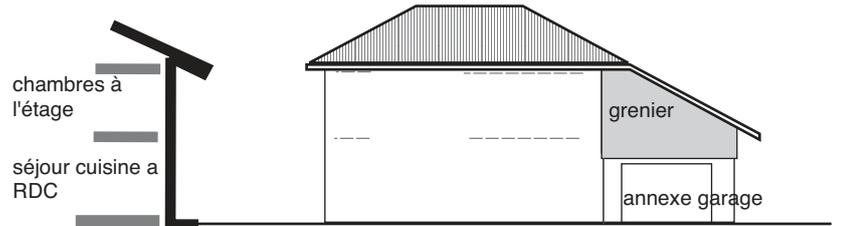
2 - LES ANNEXES ACCOLÉES À L'HABITATION SONT COUVERTES D'UN TOIT DANS LE PROLONGEMENT DE LA TOITURE PRINCIPALE

Dans ce cas :

- l'habitation doit s'étager sur 2 niveaux avec les pièces de vie au rez-de-chaussée et des chambres à l'étage.
- les annexes sont elles aussi à RDC et parfois en sous-sol lorsque la route d'accès est en creux par rapport au terrain d'implantation des constructions - dans ce cas, il est préférable de grouper les constructions pour que le volume général résultant soit plus important.



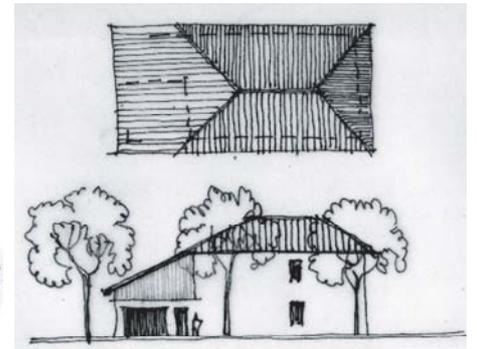
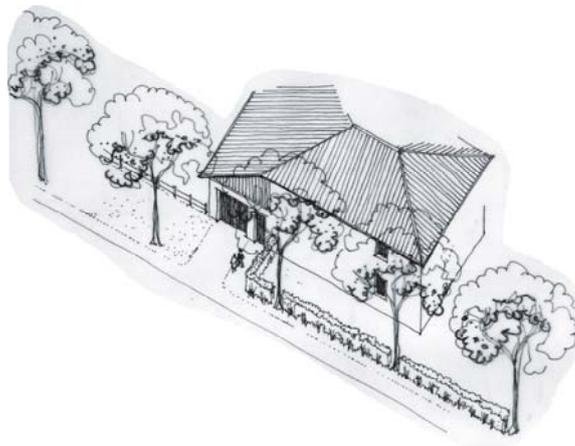
Dans l'habitat traditionnel, les granges et les annexes peuvent être accolés à l'habitation et recouverts d'une toiture dans le prolongement de celle de l'habitation.



Dans les nouvelles constructions, le garage et le cellier accolés à l'habitation, sont couverts par les prolongements du toit principal. Un grenier prend place sous le toit et est accessible depuis les chambres.

Dans cet exemple, c'est le prolongement de la croupe qui recouvre les annexes.

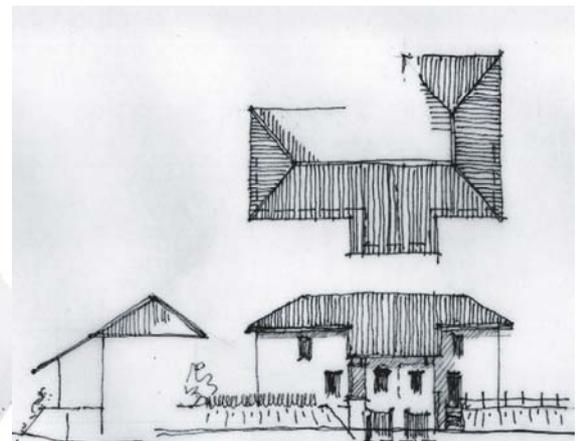
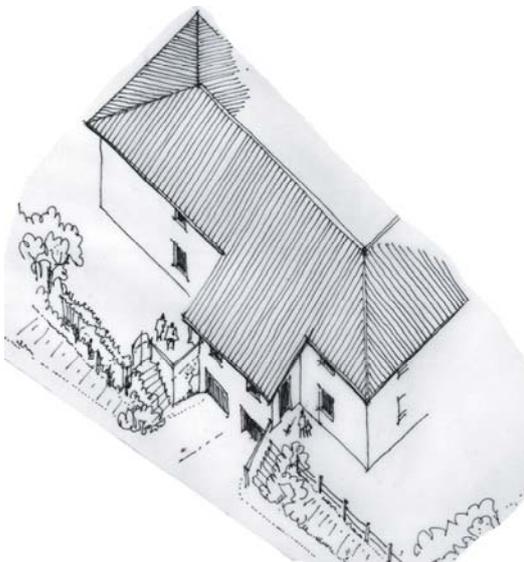
Au droit du garage, la clôture s'interrompt et s'implante en retrait, afin de dégager un espace de terrain qui forme un seuil au droit de la route et permet différents usages (stationnement occasionnel - plantations -)



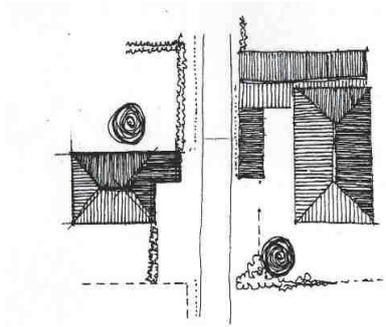
Dans cet autre exemple, deux maisons sont accolées, l'une parallèle à la route, l'autre perpendiculaire.

La route est en creux par rapport aux terrains d'implantation des constructions : les garages sont en sous-sol et compris dans une avancée de volume qui accroche le bâtiment vers la route. Ils sont accolés l'un à l'autre et permettent de séparer les deux habitations.

L'avancée est recouverte d'un toit qui prolonge un des pans de la toiture principale.

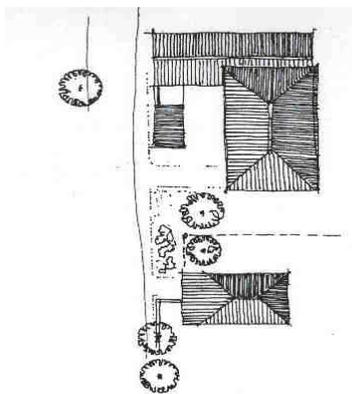
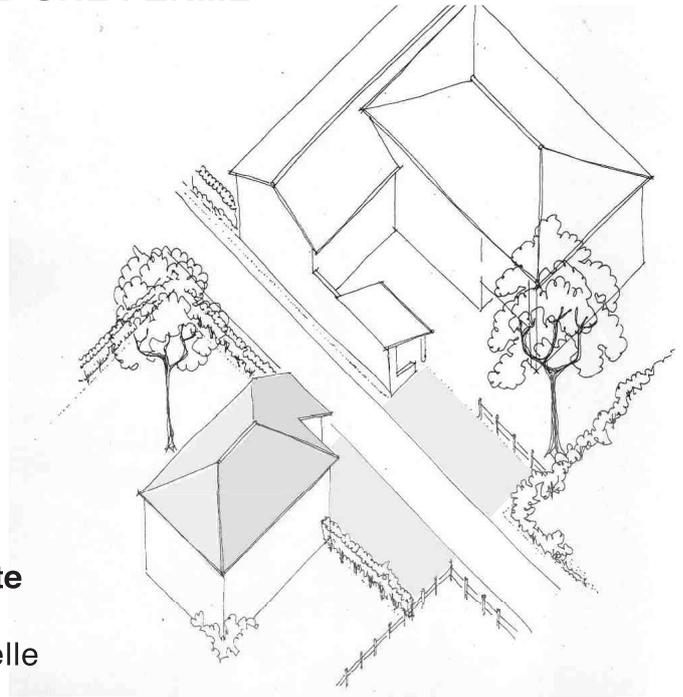


IMPLANTATION D'UNE MAISON PRÈS D'UNE FERME



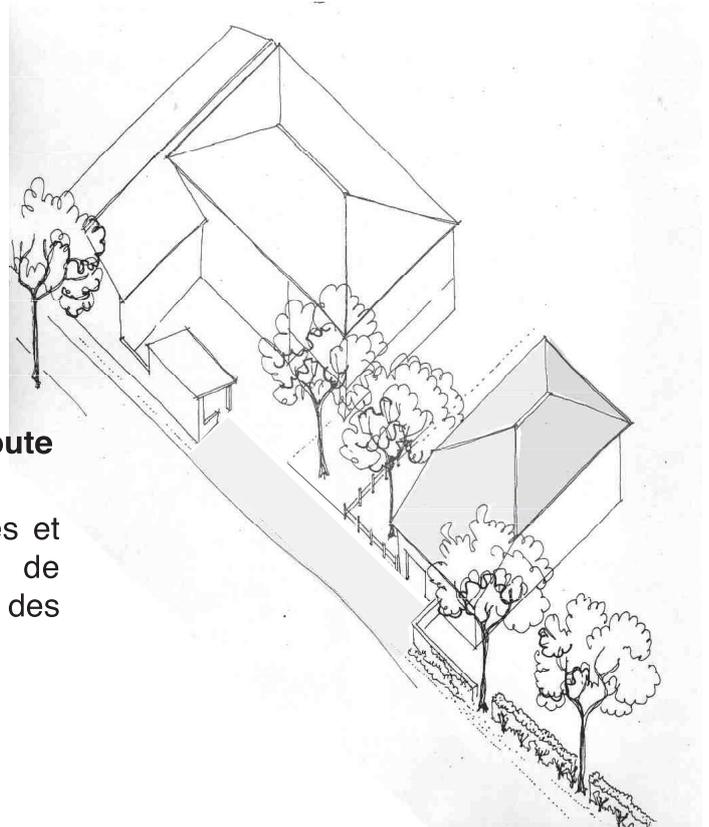
la maison s'implante de l'autre côté de la route

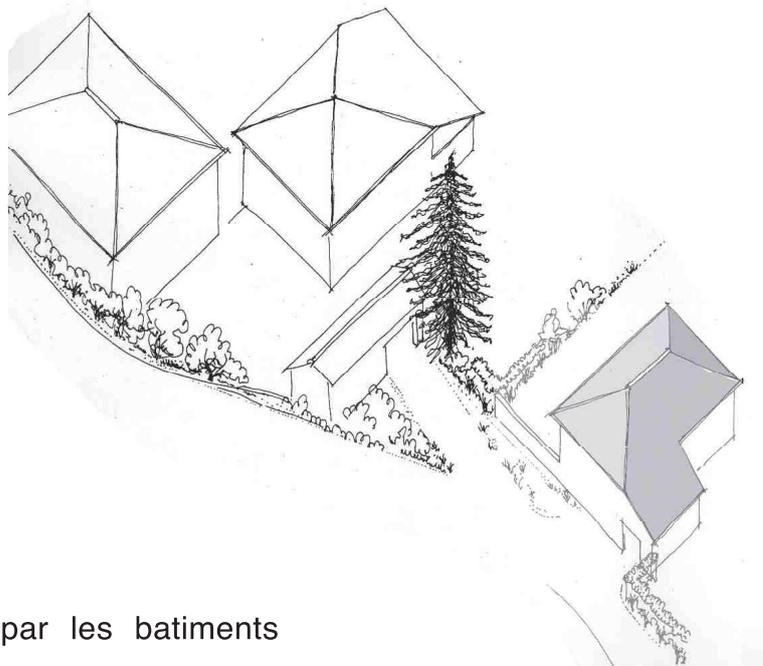
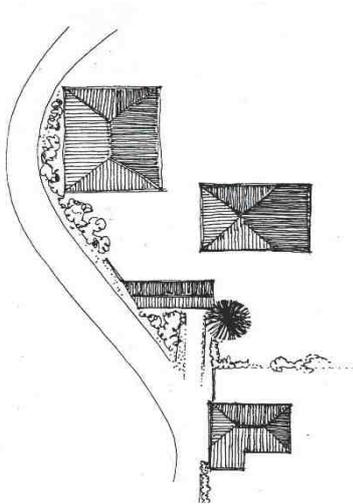
les espaces dégagés devant la nouvelle construction se composent avec l'existant



la maison s'implante du même côté de la route

la construction neuve s'accroche aux volumes et espaces existants grâce des éléments de végétation, haies ou alignements d'arbres, par des clôtures ou des murets



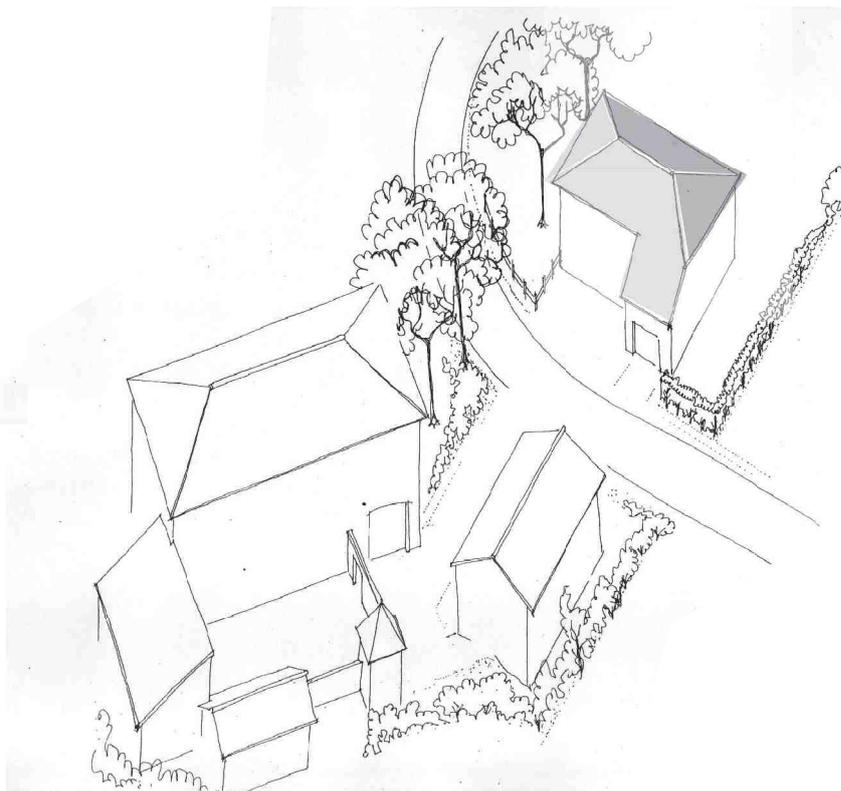
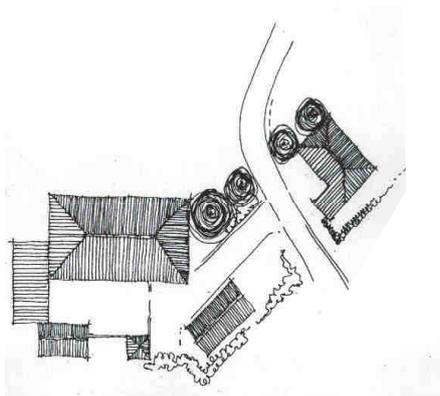


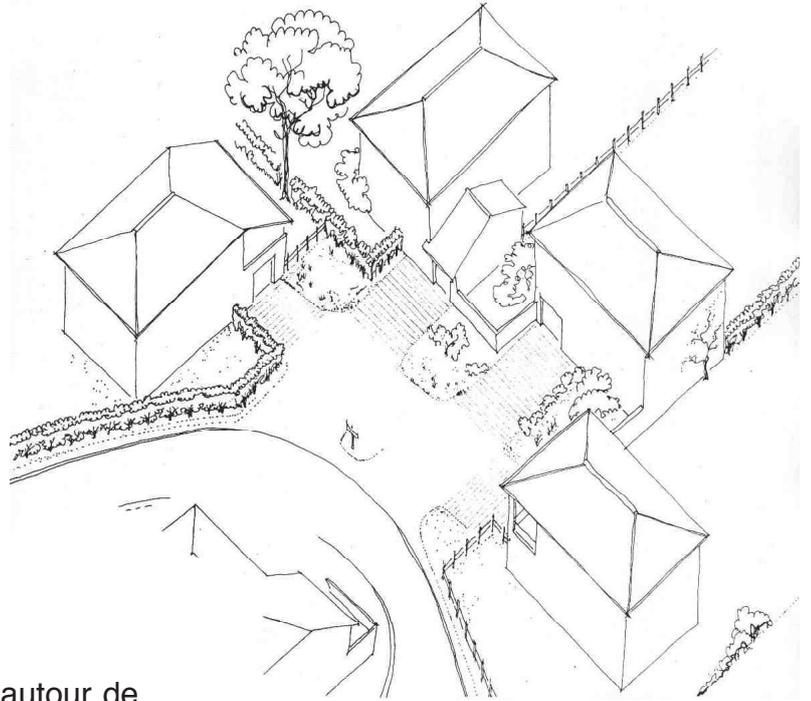
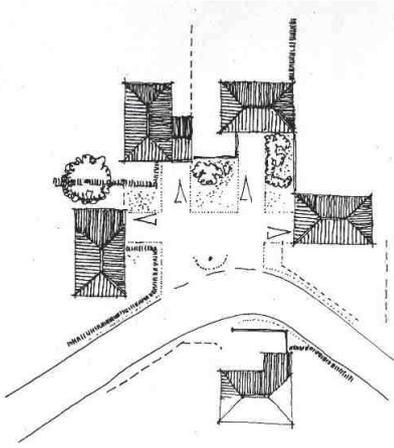
en suivant la direction donnée par les bâtiments principaux existants

UNE MAISON S'IMPLANTE PRÈS D'UN REGROUPEMENT

en suivant la direction des bâtiments qui accompagnent l'accès principal

les clôtures, haies et/ou alignements d'arbres délimitent les espaces d'articulation entre les différentes constructions

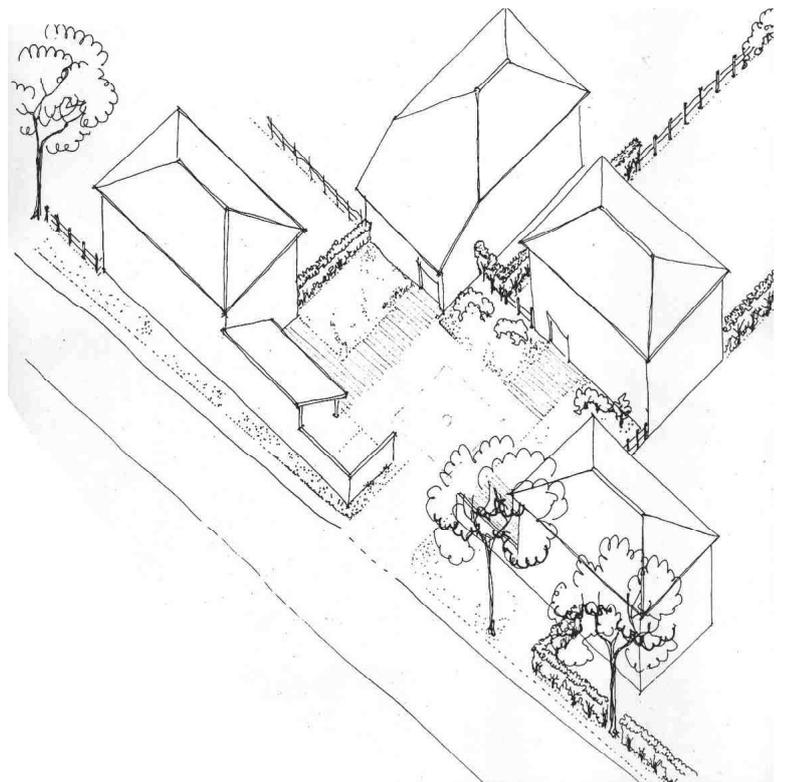
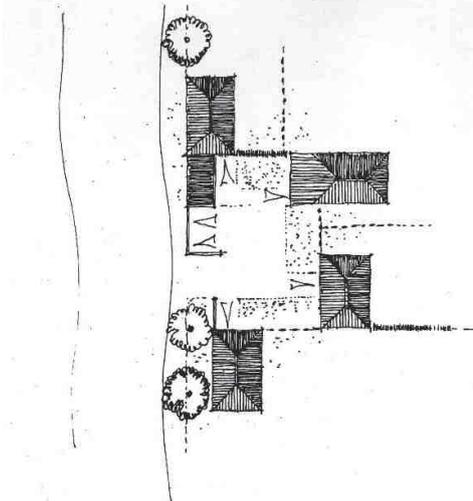




. le chemin d'accès dessert une placette autour de laquelle se disposent les maisons qui sont reliées par des haies, des clôtures ou des murets

REGROUPEMENT DE MAISONS

. les annexes et les murets accompagnent le bord de la route et délimitent un espace semi privé sur lequel s'ouvrent les maisons qui sont reliées par la végétation, les haies ou par les clôtures.



**CAHIER DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES**

**QUELQUES CONSEILS DE MISE EN
ŒUVRE ET DE RESTAURATION**

LA MAÇONNERIE
L'ENDUIT À LA CHAUX GRASSE
LE BADIGEON DE CHAUX GRASSE
LE LAIT DE CHAUX

**CAHIER DE RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES**

QUELQUES CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE ET DE RESTAURATION

A - LA MACONNERIE

La plupart du temps, l'ensemble de la façade est en maçonnerie, soit appareillée soit en blocage. L'encadrement des baies est fait de pierre de taille, parfois décorée (moultures) dans le village.

L'ensemble de ces façades étaient enduites, quelle que soit la qualité de la maçonnerie.

Plusieurs raisons motivent cette pratique de l'enduit :

- 4 les sels minéraux qui remontent par capillarité dans la maçonnerie viennent cristalliser en surface et en fait éclater la structure « moléculaire » ; quand la pierre est à nue, c'est la pierre qui poudroie ; quand elle est recouverte d'un enduit poreux (enduit de chaux grasse et sable), c'est l'enduit qui se désagrège, mais lui se remplace facilement.
- 5 L'enduit est également une couche protectrice qui évite les infiltrations d'humidité apportées par le ruissellement de l'eau de pluie.
- 6 La mauvaise qualité des maçonneries comme c'est le cas parfois dans la campagne

De temps en temps, dans le village, des moultures en relief sont suggérées, comme les

corniches, les bandeaux d'encadrement et les chaînes d'angles, par un trait de pinceau qui crée un jeu d'ombre et de lumière.

Dans le cas de restauration d'immeuble, la restauration ou la reprise de ces éléments peints est recommandé.

B - L'ENDUIT À LA CHAUX GRASSE

• Définition

Mortier de 1 à 3 cm d'épaisseur appliqué sur la maçonnerie en plusieurs passes de 0,5 à 1 cm d'épaisseur.

• Composition

L'enduit est en général composé de :

- 7 un volume de chaux aérienne ou dite grasse ou en fleur,
- 8 deux volumes de sable jaune extraits des carrières locales (généralement des désagréations de la molasse),
- 9 un demi volume d'eau quand le sable est bien sec.

Ces proportions sont données à titre indicatif et varient essentiellement suivant la grosseur du sable, ce qui détermine l'importance des vides entre les grains qui sont à combler par la chaux .

Un excès d'eau donne un enduit qui se faïence ; il faut donc travailler l'enduit comme une pâte difficile à étaler et non comme une crème Chantilly trop fluide.

Un colorant en poudre peut être additionné au mortier pour en modifier la teinte, les proportions devant être très précises, pour obtenir une teinte uniforme à la mise en œuvre.

Il n'est pas nécessaire d'incorporer dans le mortier du ciment blanc comme certains praticiens le font ; en tout état de cause, ne pas en mettre plus de 10% du volume de chaux.

- **Mise en œuvre**

Quelques conseils de mise en œuvre :

1 - Mouiller abondamment le mur la veille de l'application de l'enduit :

- le mouiller une heure avant a pour effet de détruire les phénomènes d'adhérence de l'enduit sur la maçonnerie,
- ne pas mouiller son mur a pour effet de déshydrater l'enduit avant que le mécanisme de prise (cristallisation) se développe normalement (manque de cohérence de l'enduit) ;

2 – Passer l'enduit en deux ou trois couches :

- l'excédent d'enduit sur une couche intermédiaire sera raclé avec le tranchant de la truelle,
- la dernière couche sera taloché à la taloche ronde et de préférence petite. On laissera au besoin « tirer » l'enduit avant de la talocher quitte à le remouiller superficiellement si besoin était.

3 - L'ensemble de la quantité d'enduit sera préparé et mouillé en début de chantier, puis

recouvert tout au long du chantier pour éviter une trop grande évaporation. Il est possible de remouiller légèrement le mortier ainsi préparé avant son application, pour obtenir une pâte d'une meilleure consistance sans pour autant être trop molle.

Avec une chaux aérienne, tant que le mortier est mouillé, il ne fait pas prise. Si c'était le cas, la chaux serait hydraulique.

- **Finition**

L'enduit une fois taloché, peut être traité de manière différente, pour obtenir des finitions variées :

- soit être laissé brut de talochage,
- soit être lissé à la truelle pour obtenir un poli imitant la pierre,
- soit être gratté pour obtenir un grain,
- soit être peint d'un badigeon ou d'un lait de chaux sur la surface brute ou polie.

C - LE BADIGEON DE CHAUX GRASSE

- **Définition**

Pellicule de 0,5 à 1 cm appliquée aux pinceaux sur l'enduit ou la pierre.

- **Composition**

- un volume de chaux aérienne
- trois à quatre volumes d'eau
- un verre de colle blanche pour dix litres de badigeon

- couleur en poudre achetée chez un droguiste (ocre jaune, rouge, terre de sienne, terre d'ombre, noir de fumée...)

- **Détermination de la teinte**

La teinte du badigeon change fortement au séchage. Une des manières de connaître le plus près possible le ton définitif est de faire le mélange chaux et couleur à sec et d'écraser ce mélange sur un support comme si vous faisiez de la poudre de craie.

- **Application**

L'application se fait au pinceau.

- **Usage**

Le badigeon se fait plus spécialement sur la pierre ou pour peindre un motif de décoration imitant une mouluration (encadrement de fenêtre, bandeau, chaîne d'angle) sur une partie enduite.

D - LE LAIT DE CHAUX

- **Définition**

Jus très léger qui se passe en plusieurs couches sur de grandes surfaces.

- **Composition**

- un volume de chaux aérienne
- sept à dix volumes d'eau
- un verre de colle blanche pour dix litres de lait de chaux
- couleur en poudre

- **Application**

L'application se fait très facilement à l'aide d'un pulvérisateur sur de grandes surfaces en plusieurs passes. Il faut avoir préalablement protégé les éléments à ne pas souiller (menuiseries, abords de la maison...).

- **Usage**

- sert à teinter de grandes surfaces
- le lait de chaux a tendance à décharger une fois sec, c'est-à-dire qu'en frottant la surface peinte on récupère de la couleur détachée du support ; en fait, il y a suffisamment de couleur sur la surface pour que la teinte demeure 15 à 20 ans sans qu'aucune cloque ne puisse apparaître.